



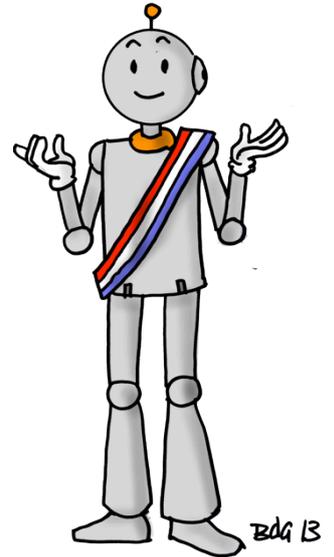
Le fonctionnement d'un bureau de vote

Découvrez l'organisation du bureau de vote et le déroulement d'une élection...

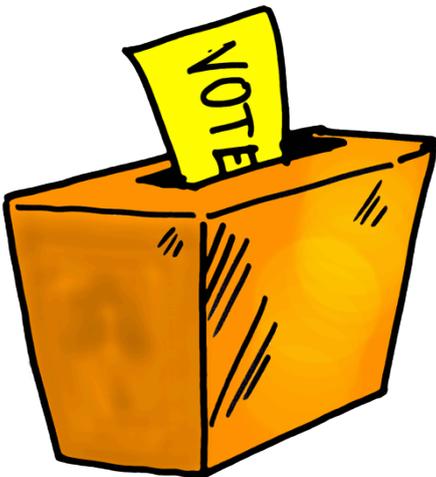
La constitution des bureaux de vote

Chaque bureau de vote est composé d' :

- ✚ *un président*, désigné parmi les maires, adjoints et conseillers municipaux ou à défaut parmi les électeurs de la commune. Il assure la police à l'intérieur du bureau de vote.
- ✚ au moins *2 assesseurs*, désignés par les différents candidats parmi les électeurs du département. Si leur nombre est inférieur à 2, les assesseurs manquants sont pris parmi les conseillers municipaux et à défaut parmi les électeurs présents.
- ✚ *un secrétaire*, choisi par le président et les assesseurs parmi les électeurs de la commune. Il ne dispose que d'une voix consultative.



Les opérations de vote



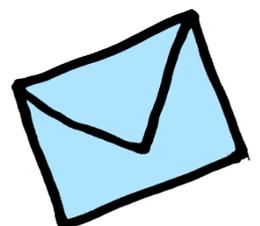
- 1.** L'électeur se présente au bureau de vote indiqué sur sa carte électorale,
- 2.** Son inscription sur la liste électorale du bureau et son identité sont **vérifiées**.
La carte électorale n'est pas obligatoire pour voter,
- 3.** L'électeur prend une enveloppe électorale,
- 4.** Il prend un bulletin de vote de chaque candidat ou liste,
- 5.** L'électeur **se rend dans l'isoloir**. Le passage par l'isoloir est obligatoire,
- 6.** Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe puis il l'introduit lui-même dans l'urne,
- 7.** Il **signe la liste** d'émargement en face de son nom.
- 8.** La carte électorale est **estampillée**.

Le dépouillement

Dès la clôture du scrutin, il est procédé, en présence des délégués des candidats et des électeurs, au dépouillement des votes.

Procès verbal et proclamation des résultats

Le procès-verbal est rédigé en deux exemplaires après le dépouillement. Il relate l'ensemble des opérations électorales, les incidents et les protestations. Il est signé par les membres du bureau et par les délégués des candidats. Le président proclame le résultat dans la salle de vote.



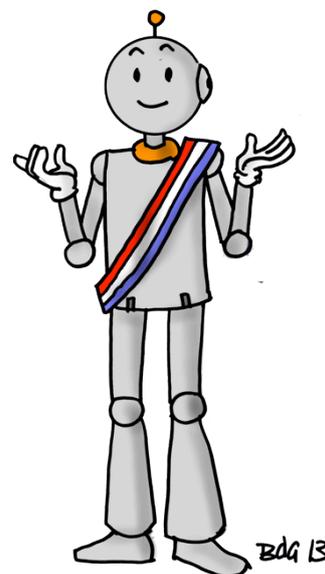


Découvrez l'organisation du bureau de vote et le déroulement d'une élection...

La constitution des bureaux de vote

Chaque bureau de vote est composé d' :

- ✚ , désigné parmi les maires, adjoints et conseillers municipaux ou à défaut parmi les électeurs de la commune. Il assure la police à l'intérieur du bureau de vote.
- ✚ au moins , désignés par les différents candidats parmi les électeurs du département. Si leur nombre est inférieur à 2, les assesseurs manquants sont pris parmi les conseillers municipaux et à défaut parmi les électeurs présents.
- ✚ , choisi par le président et les assesseurs parmi les électeurs de



Les opérations de vote



- 1.** L'électeur se présente au indiqué sur sa carte électorale,
- 2.** Son inscription sur la liste électorale du bureau et son sont **vérifiées**.

La carte électorale n'est pas obligatoire pour voter,

- 3.** L'électeur prend une électorale,
- 4.** Il prend un bulletin de vote de chaque candidat ou liste,
- 5.** L'électeur se rend dans

Le passage par l'isoloir est obligatoire,

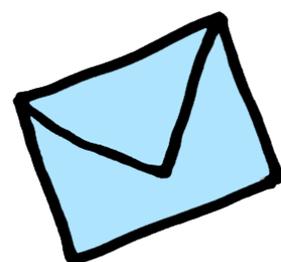
- 6.** Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe puis il l'introduit lui-même dans
- 7.** Il **signe** la d'émargement en face de son nom.
- 8.** La carte électorale est

Le dépouillement

Dès la clôture du scrutin, il est procédé, en présence des délégués des candidats et des électeurs,

Procès verbal et proclamation des résultats

Le procès-verbal est rédigé en deux exemplaires après le dépouillement. Il relate l'ensemble des opérations électorales, les incidents et les protestations. Il est signé par les membres du bureau et par les délégués des candidats.





Education Civique

FICHE 2 Les élections

Le vocabulaire des élections :

Retrouve le nom correspondant à chaque définition :

Election - Majorité - Abstention - Scrutateur - Electeur - Scrutin majoritaire - Bureau de vote - Vote - Profession de foi - Bulletin de vote - Liste électorale - Candidat - Liste d'émargement - Dépouillement - Urne électorale - Absesseur



Refus d'un électeur de participer au vote lors d'un scrutin.

Lors d'une opération de vote, ils s'assurent bénévolement du bon déroulement, notamment pour vérifier l'identité de l'électeur et de la régularité du vote.



Support permettant l'expression du vote de l'électeur.

Instance composée à l'occasion du dépouillement d'un vote. Il est chargé de **gérer et surveiller les opérations** de dépouillement, il se prononce sur la validité des bulletins.

Personne qui concourt en vue d'occuper un siège électif.

Ensemble des opérations permettant, à un bureau de vote, de procéder à l'enregistrement des votants (émargement) et de **comptabiliser les suffrages** des candidats, elles sont conclues par la proclamation des résultats.

Personne qui a le **droit de vote** dans une élection. La qualité d'électeur s'apprécie pour chaque élection.

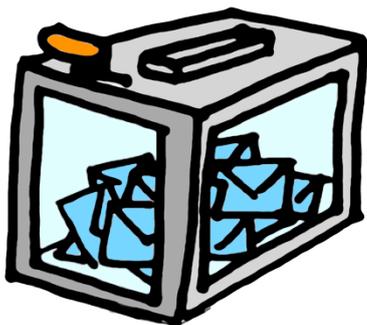
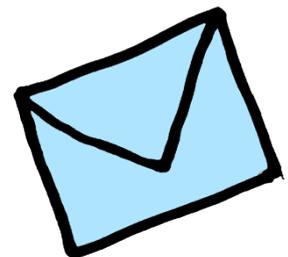
Désignation d'une ou plusieurs personnes par un vote.

Liste des personnes ayant participé à un vote.

Répertoire alphabétique officiel des personnes composant le **corps électoral**.

Plus grand nombre de suffrages exprimés.

C'est est un **texte précisant les choix** et les engagements de chaque **candidat** (ou liste de candidats) aux élections.



urne

Personne qui participe matériellement au dépouillement d'un scrutin.

Il attribue le ou les sièges aux candidats ayant obtenu la **majorité des voix**.

Boîte dans laquelle les électeurs déposent leur bulletin de vote. Lorsque le vote a lieu par correspondance, une boîte postale (louée à La Poste) peut servir d'urne électorale le temps de la période de vote.

Action par laquelle un électeur participe au scrutin en exprimant son opinion selon la **procédure prévue** : par correspondance, dans une urne, par Internet



Le vocabulaire des élections :

Retrouve le nom correspondant à chaque définition :

Election - Majorité - Abstention - Scrutateur - Electeur - Scrutin majoritaire - Bureau de vote - Vote - Profession de foi - Bulletin de vote - Liste électorale - Candidat - Liste d'émargement - Dépouillement - Urne électorale - Assesseur



Refus d'un électeur de participer au vote lors d'un scrutin.

Abstention

Lors d'une opération de vote, ils s'assurent bénévolement du bon déroulement, notamment pour vérifier l'identité de l'électeur et de la régularité du vote.

Assesseur

Support permettant l'expression du vote de l'électeur.



Bulletin de vote

Instance composée à l'occasion du dépouillement d'un vote. Il est chargé de **gérer et surveiller les opérations** de dépouillement, il se prononce sur la validité des bulletins.

Bureau de vote

Candidat

Personne qui concourt en vue d'occuper un siège électif.

Dépouillement

Ensemble des opérations permettant, à un bureau de vote, de procéder à l'enregistrement des votants (émargement) et de **comptabiliser les suffrages** des candidats, elles sont conclues par la proclamation des résultats.

Electeur

Personne qui a le **droit de vote** dans une élection. La qualité d'électeur s'apprécie pour chaque élection.

Election

Désignation d'une ou plusieurs personnes par un vote.

Isoloir

Liste des personnes ayant participé à un vote.

Liste d'émargement

Répertoire alphabétique officiel des personnes composant le **corps électoral**.

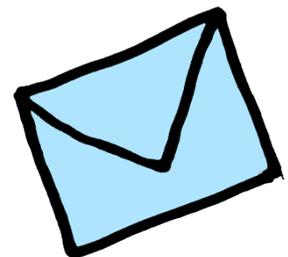
Liste électorale

Plus grand nombre de suffrages exprimés.

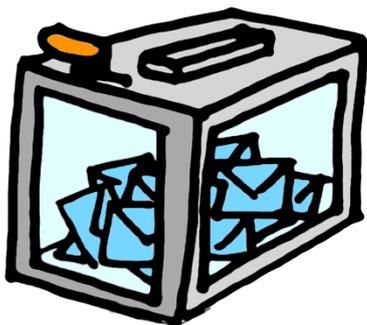
Majorité

C'est est un **texte précisant les choix** et les engagements de chaque **candidat** (ou liste de candidats) aux élections.

Profession de foi



Bulletin de vote



Scrutateur

Personne qui participe matériellement au dépouillement d'un scrutin.

Scrutin majoritaire

Il attribue le ou les sièges aux candidats ayant obtenu la **majorité des voix**.

Urne

Boîte dans laquelle les électeurs déposent leur bulletin de vote. Lorsque le vote a lieu par correspondance, une boîte postale (louée à La Poste) peut servir d'urne électorale le temps de la période de vote.

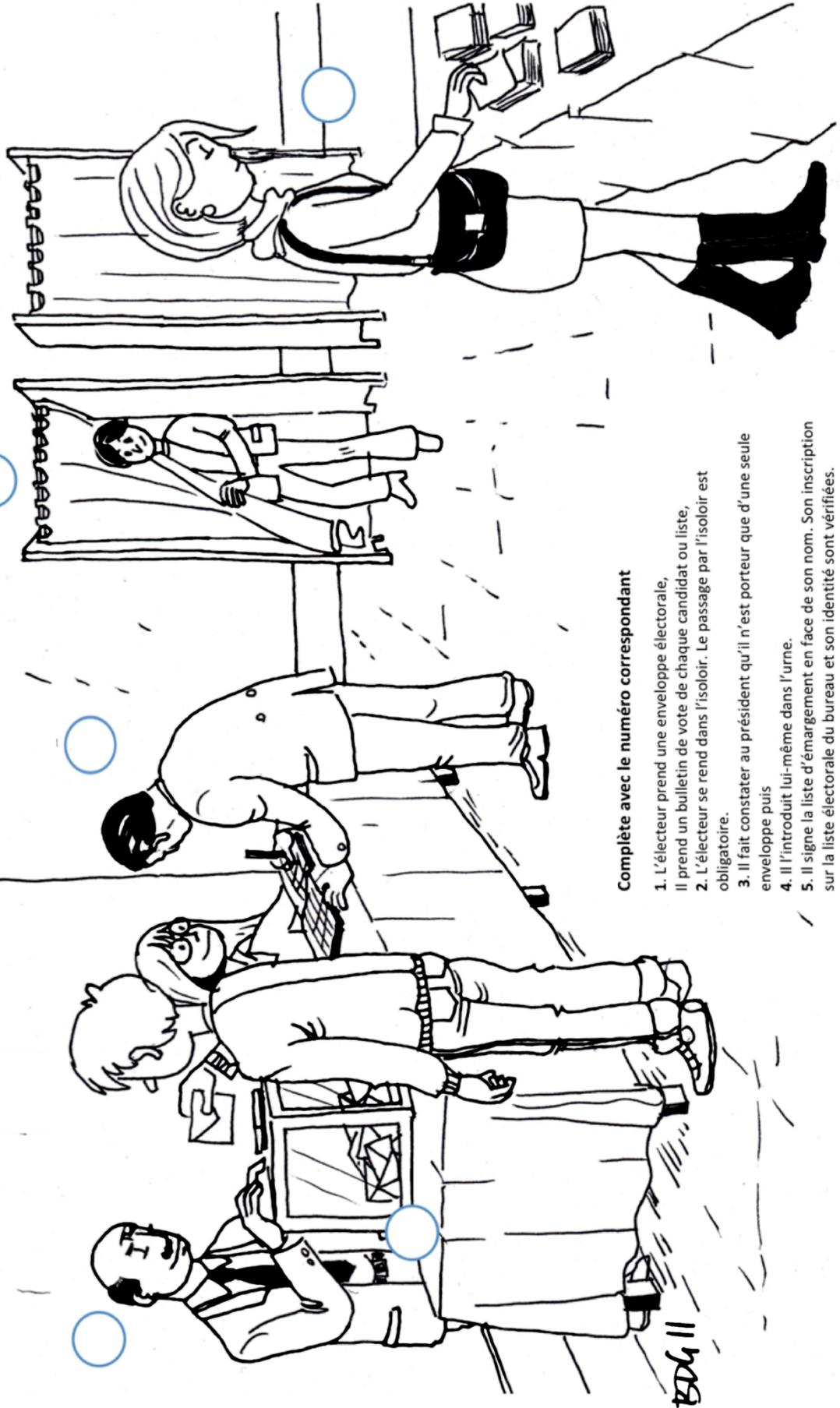
Vote

Action par laquelle un électeur participe au scrutin en exprimant son **opinion selon la procédure prévue** : par correspondance, dans une urne, par Internet

urne



Le fonctionnement d'un bureau de vote



Complète avec le numéro correspondant

1. L'électeur prend une enveloppe électorale, il prend un bulletin de vote de chaque candidat ou liste,
2. L'électeur se rend dans l'isoloir. Le passage par l'isoloir est obligatoire.
3. Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe puis
4. Il l'introduit lui-même dans l'urne.
5. Il signe la liste d'émargement en face de son nom. Son inscription sur la liste électorale du bureau et son identité sont vérifiées.